

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

2620504

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- *Nom du produit:*
Bauwerk Wischpflege 11010994
- Code du produit / Fiche de Données de Sécurité:
N4584
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- Emploi de la substance / de la préparation
Produit de peinture
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- *Service chargé des renseignements:*
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

- **Principaux dangers:**
Néant.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique**
 - *Description:*
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
 - *Composants dangereux:*
- | No CAS | Désignation Ident. phrases R | % |
|-----------|--|------------|
| | tenside non-ionique
☒ Xi ☒ Xn
22-36/38 | 2,50- 5,00 |
| 8028-48-6 | Oranger doux, extraits
EINECS: 232-43-3-8
☒ Xn
10-38-65 | 2,50- 5,00 |
- *Indications complémentaires:*
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 04: Premiers secours

- **Remarques générales:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

2620504

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

DESIGNATION : Bauwerk Wischpflege 11010994

(Suite de la page 1)

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **6.1 Les précautions individuelles:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
 - **7.1 Précautions à prendre pour la manipulation:**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
 - **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - **Indications concernant le stockage commun:**
Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre le gel.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 08: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Au travail, ne pas manger ni boire.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
 - **Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.**

(Suite page 3)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

2620504

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

DESIGNATION : Bauwerk Wischpflege 11010994

(Suite de la page 2)

- **Protection des mains:** Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Gants étanches
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Fruitée Caractéristique
Changement d'état	
Point de fusion:	0 °C
Point d'ébullition:	100 °C
Point d'inflammation:	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Pression de vapeur:	à 20 °C 23,0000 mbar
Masse volumique:	1,0000 g/cm3
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	
l'eau:	Entièrement miscible
valeur du pH:	à °C 6,5
Viscosité:	80 mPa.s
Teneur en solvants:	
Eau:	75,00 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
8028-48-6 Oranger doux, extraits
Oral, LD50: >5700 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >2000 mg/kg (lapin)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:**
Pas d'effet d'irritation.

(Suite page 4)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

2620504

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

DESIGNATION : Bauwerk Wischpflege 11010994

(Suite de la page 3)

- des yeux:
Pas d'effet d'irritation.
- *Sensibilisation:*
Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **Autres indications écologiques:**
- *Indications générales:*
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (#): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Produit:**
- *Code européen et suisse des déchets*
08
DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCREs D'IMPRESSION
08 01
déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 16
boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 15
- **Emballages non nettoyés:**
- *Recommandation:*
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- *Produit de nettoyage recommandé:*
Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):	
---	--

Classe IMDG:	-
---------------------	---

Classe ICAO/IATA:	-
--------------------------	---

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- *Identification particulière de certaines préparations:*
Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
- **Prescriptions nationales:**
- *Classe de pollution des eaux:*
Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

CH

(Suite page 5)

selon 1907/2006/CE, Article 31

2620504

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

DESIGNATION : **Bauwerk Wischpflege 11010994***(Suite de la page 4)***RUBRIQUE 16: Autres données**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases R importantes:

- R 10 Inflammable.
- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R 38 Irritant pour la peau.
- R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

- **Service établissant la fiche technique:**

Département de protection de l'environnement